

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 03-2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24/01/2022**

OBJET : Rénovation de l'ancienne école de Marchastel

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre janvier à 16 heures 00 , le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Josyane PAGES

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire indique que Mme BOYER a quitté l'ancienne école de MARCHASTEL le 1^{er} octobre 2021.

Il indique que l'intérieur de la maison est en mauvais état et non louable en l'état.

La maison doit être totalement rénovée.

Mr le maire montre l'ébauche du projet faite par le cabinet d'architecte Stéphane BESSIERE et l'estimation du coût par l'économiste Mr BRUNEL.

La maison serait rénovée pour atteindre au moins une classe énergétique C.

Le but de la rénovation est d'accueillir une nouvelle famille à Marchastel.

Ce projet estimé à 231 500 € HT hors étude et imprévus serait budgété en 2023.

Après avoir oui l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité donne

- son accord pour rénover l'ancienne école de Marchastel..

- tout pouvoir à Monsieur le maire

- pour rechercher une maîtrise d'œuvre,
- signer tout document afférent à cette affaire
- demander toutes subventions possibles.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et l'année susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 24/01/2022

